



Qui est présent lors de la lecture d'un testament ?

Par **L.P.**, le **08/04/2021 à 02:16**

Bonjour,

Quand il y a une personne nommée "exécuteur testamentaire" et que le testament a été fait devant notaire, est-ce que la lecture se fait avec toutes les personnes héritières en même temps, chez le notaire ou s'ils sont convoqués individuellement ? Et aussi, l'enfant du défunt, qu'il soit héritier ou non, est-ce qu'il peut être présent lors de l'ouverture et lecture du testament ?

Merci.

Par **janus2fr**, le **08/04/2021 à 07:11**

[quote]

Et aussi, l'enfants du défunt qu'il soit héritié ou non,

[/quote]

Bonjour,

En France, un enfant est forcément héritier, il est héritier réservataire.

Par **Tisuisse**, le **08/04/2021 à 07:12**

Bonjour,

Pourquoi l'enfant du défunt ne serait pas héritier ? expliquez et détaillez. Vous avez 4 heures, c'est coéficuent 7. Au travail.



Par **L.P.**, le **08/04/2021 à 15:39**

Re-Bonjour,

Est-ce la même chose si ici on est au Québec ? L'enfants ne sait pas si il est héritié. Car le défunt a plus d'un héritier et personne ne connais pour le moment ce qui est écrit dans le testament. Mais est-ce que l'enfant peut être présent pour la lecture du testament?

Par **Tisuisse**, le **08/04/2021** à **15:49**

Ben, voilà un information très importante. Ici, vous êtes sur un forum juridique franco-français et on ne traite pas du droit canadien qu'il soit francophone ou anglophone. Il convient donc de vous rapprocher d'un avocat canadien. Merci.